

**COMMUNE DE SAINT-VICTOR-DE-MALCAP
AVIS d'ENQUÊTES PUBLIQUES**

Par arrêtés préfectoraux n°30-2018-09-14-004 du 14 septembre 2018 et n° 30-2018-10-01-004 du 1^{er} octobre 2018, des enquêtes publiques conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relatives au projet d'aménagement du croisement des RD51 et RD51g sur le territoire de la commune de Saint-Victor-de-Malcap, sont ouvertes en mairie de Saint-Victor-de-Malcap, pendant une période de 16 jours consécutifs, du lundi **15 octobre 2018** à 9h00 au **mardi 30 octobre 2018** inclus à 17h00.

Cette enquête publique est préalable :

- * à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du croisement des RD51 et RD51g sur le territoire de la commune de Saint-Victor-de-Malcap ;
- * à la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation de ce projet.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération d'aménagement du croisement des RD51 et RD51g sur le territoire de la commune de Saint-Victor-de-Malcap et la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à sa réalisation ou un arrêté de refus.

Les pièces du dossier soumises à enquêtes ainsi que des registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Saint-Victor-de-Malcap, Hôtel de ville, 30500, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public : les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le mercredi de 13h30 à 17h00.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site Internet de la mairie de Saint-Victor-de-Malcap, disponible à l'adresse suivante : <http://www.saintvictordemalcap.com>

Monsieur Michel SALLES, retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes le 4 septembre 2018.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant à la fois sur l'utilité publique de l'opération d'aménagement du croisement des RD51 et RD51g sur le territoire de la commune de Saint-Victor-de-Malcap et sur l'enquête parcellaire peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête ouverts, à cet effet ou être adressés par correspondance au commissaire-enquêteur domicilié en mairie et seront annexées auxdits registres.

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qui seront tenues à la mairie de Saint-Victor-de-Malcap, aux jours et heures suivants :

- le lundi 15 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mardi 30 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00

Toute personne peut également s'adresser à la mairie de Saint-Victor-de-Malcap, maître d'ouvrage de l'opération, pour obtenir des informations ou précisions utiles sur le projet (tél : 04.66.24.02.68).

Le présent avis sera affiché en mairie de Saint-Victor-de-Malcap et sur le site des travaux. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr sous la rubrique Publications/Enquêtes publiques/Déclarations d'utilité publique.

L'avis sera diffusé dans 2 journaux du département 8 jours au moins avant le début des enquêtes et rappelé dans les 8 premiers jours de celles-ci.

Le commissaire-enquêteur rendra son avis sur le projet au sous-préfet d'Alès dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Saint-Victor-de-Malcap et en sous-préfecture d'Alès.